Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 29/6/2026
ID : 062-216207530-20260622-D_2026_0622_09-DE

VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY
www.saint-laurent-blangy.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 22 juin 2026

Délibération N° 22/06/2026 2-3

BUDGET 2026
DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 16 juin 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Nicolas KUSMIEREK, Nathalie CARTIGNY, Philippe MERCIER, Thomas JACQUEMONT, Angélique DELMEIREN-AZZAZ, Bénédicte BOURDON, Christophe COUPARD, Sandrine NOWAK, Jean-Christophe CAMBIER, Lise-Marie MARTEL, Cécile CARLIER, Patricia JOVENIN, Aurélie LITTAYE, David MALFAIT, Stéphanie BROCHART, Amélie-Dorothée CIAN, Laura OLENDER, Maxime BONNIERE, Fontana PAOLO, Natacha DEQUEANT

Étaient absents excusés :

Mme Béatrice WOZNIAK qui a donné procuration à M. Thomas Jacquemont
Mme Hélène DUBOIS qui a donné procuration à Mme Angélique Delmeiren-Azzaz
M. Alain STEUX qui a donné procuration à M. Jean-Christophe Cambier
M. Cédric PRUVOST qui a donné procuration à M. Philippe Mercier
M. Guillaume MAUDUIT qui a donné procuration à Mme Laura Olender

Était absent :

M. Baptiste DESCLOQUEMANT

Mme Angélique DELMEIREN-AZZAZ est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Au nom du bureau municipal, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la modification des crédits suivants qui seront repris au compte financier unique de 2026 :

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 29/6/2026
ID : 062-216207530-20260622-D_2026_0622_09-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépense

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opé	Chapitre	Libellé	Montant
FIN	020	6188	-	011	AUTRES FRAIS DIVERS	+ 170 629.00 €
FIN	01	023	-	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 216 036.00 €
					TOTAL	**+ 386 665.00 €**

Recettes

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opé	Chapitre	Libellé	Montant
FIN	01	74833	-	74	ETAT COMPENSATION	+ 182 224.00 €
FIN	01	73111	-	731	TAXES FONCIERES	+ 204 441.00 €
					TOTAL	**+ 386 665.00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépense

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opé	Chapitre	Libellé	Montant
ST	30	2031	201	20	FRAIS D'ETUDE	+ 216 036.00 €
					TOTAL	**+ 216 036.00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recette

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opé	Chapitre	Libellé	Montant
FIN	01	021	-	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 216 036.00 €
					TOTAL	**+ 216 036.00 €**

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.
Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,

MAIRIE DE SAINT-LAURENT (Pas-de-Calais)